



ANGLICAN  
DIOCESE OF QUEBEC

DIOCÈSE  
ANGLICAN DE QUÉBEC

**À:** Clergé, marguilliers(ères), ministres laïcs, et visiteurs pastoraux  
**DE:** Mgr Bruce Myers  
**DATE:** Vendredi le 25 juin 2021  
**OBJET:** Mise à jour des restrictions dues à la COVID-19

---

Le gouvernement du Québec a mis à jour les mesures reliées à la COVID-19 en ce qui concerne les funérailles ou les mariages célébrés en zone verte. La mise à jour sera effective à compter du 28 juin.

**FUNÉRAILLES:** Selon la taille de l'église, un maximum de 250 personnes pourront assister à des funérailles. Dans les églises de petite dimension, le maximum permis sera le nombre de personnes provenant de résidences différentes pouvant être assises tout en conservant une distanciation de deux mètres. Ces personnes pourront enlever leur couvre-visage une fois assises. Pour la réception des condoléances avant la tenue des funérailles, les mesures permettent un maximum de 50 personnes, portant le couvre-visage.

**MARIAGES:** Selon la taille de l'église, un maximum de 250 personnes pourront assister à un mariage. Dans les églises de petite dimension, le maximum permis sera le nombre de personnes provenant de résidences différentes pouvant être assises tout en conservant une distanciation de deux mètres. Ces personnes pourront enlever leur couvre-visage une fois assises.

De même que lors des célébrations dominicales, le chant congrégationnel ou choral demeure interdit lors des funérailles et des mariages. Toutefois, des solistes ou duettistes peuvent offrir une prestation, à condition de se tenir à bonne distance l'un ou l'une de l'autre, ainsi que de la congrégation.